



# CONSEIL MUNICIPAL DU

## 12 MARS 2014

Ont assisté à la séance : Monsieur Pierre CUYPERS, Maire – Madame MAIELI ; Maire Déléguée - Messieurs MULLOT, REMOND ; Maires Adjointes et Madame JACQUEMOT ; Maire Adjoint – Mesdames PAULY et RENAUDIN; Messieurs BLUM, HUREAU, LEGENDRE, MARAND, ROOSEN Conseillers et Madame RENAUD, Commission consultative.

Absents : Messieurs CAMUS, FOUCHER et SALMON  
Mesdames BRISTIEL, MARSAL Commission consultative.

Secrétaire de Séance : Mme PAULY Brigitte

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 00.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 FEVRIER 2014**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 13 février 2014.

### **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Pour désignation de deux représentants, en vue du renouvellement du bureau de l'Association Foncière d'Aubepierre.

### **INTERCOMMUNALITE**

Après avoir rappelé la situation de l'évolution de l'intercommunalité et suite à notre possible demande de rattachement à la Brie Nangissienne,

Le Conseil Communautaire de la Brie Nangissienne, après s'être réuni a accepté que la Commune d'Aubepierre/Ozouer le Repos puisse l'intégrer.

L'évolution de l'Intercommunalité de l'Yerres à l'Ancoeur se poursuivra dans les mois à venir et selon la préfecture pourra être opérationnelle à compter de la nouvelle année budgétaire, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **SMAB SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES BOUES :**

Monsieur Bertrand REMOND informe le Conseil du fonctionnement de la nouvelle usine de compostage à Presles.

### **ACTUALITES SCOLAIRES**

Madame Brigitte JACQUEMOT présente au Conseil le compte rendu du procès verbal d'école du 6 mars 2014.

Il est important de noter une baisse des effectifs pour la rentrée scolaire de septembre 2014/2015.

Les conseillers municipaux, les parents d'élèves, Monsieur le Maire et Madame Arnaud, directrice, se sont réunis le vendredi 6 décembre afin de s'entretenir sur les différents points importants qu'engendrent la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (recrutement du personnel, les transports, l'organisation et la répartition des élèves entre deux sites.... ) en fonction de la loi, il pourrait être décidé de l'organisation suivante :

- Horaires d'école de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16 h et le mercredi matin 8h30 à 11h30.
- Arrêt des cours à 16 heures (sans ramassage scolaire)
- Activités pédagogiques complémentaires ou périscolaire à Aubepierre et à Ozouer-le-Repos de 16 h à 17 h.
- Ramassage scolaire à 17 h (navette pour les collégiens).

Pour les repas et la garderie du mercredi, les familles concernées doivent prendre contact avec la mairie, au plus vite.

### **ASSOCIATION FONCIERE D'AUBÉPIERRE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de 2 propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement : Monsieur Martial ROUSSEAU et Monsieur Antoine NUYTTENS.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 H 15.**